



LES ANCIENS RÉCOLLETS

LE PERE JOSEPH DENIS

(Suite)

COMMISSAIRE-PROVINCIAL DE LA MISSION

L'ANNÉE suivante 1703, l'église des Récollets de Québec s'ouvrit de nouveau pour donner la sépulture à leur syndic, M. de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France. M. de Callières mourut le 26 mai, et comme son prédécesseur, M. de Frontenac, il voulut reposer dans l'église des Récollets, avec lesquels sa qualité de syndic, protecteur et père temporel, lui créait des liens de famille. Un mois après, le mardi, 26 juin, un service solennel eut lieu chez les Récollets en présence des hauts dignitaires de la colonie, et son éloge funèbre y fut prononcé par le Père Gélase de Champy, gardien du couvent, auquel le Père Joseph, commissaire, avait délégué cet honneur, qui lui revenait. (1) Peut-être la situation délicate où les démêlés de Montréal avaient peu d'années auparavant placé le Père Joseph et M. de Callières devant le public, ne fut-elle pas étrangère à la dévolution de l'oraison funèbre au gardien. Charlevoix nous trace de M. de

(1) Le texte de l'éloge funèbre est à la Bibliothèque Nationale de Paris. Manuscrits français. Nouvelles acquisitions. N° 1827, fol. 81. — L'abbé Bois nous apprend, dans ses notes manuscrites, que l'éloge fut prononcé par le Père Gélase.